

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 35 — —	Direct-Mixte.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur prussien* annonce dans sa partie officielle, sous la date du 22, que S. M. le roi a daigné recevoir en audience particulière, M. le comte de Launay, envoyé extraordinaire de S. M. le roi d'Italie, qui lui avait remis une lettre de son souverain.

Un télégramme de Madrid nous apprend que le traité conclu avec la Cochinchine n'est pas encore parvenu dans cette capitale. On espère que l'Espagne y figurera pour une indemnité convenable.

Sa Majesté a signé le décret qui nomme le marquis de la Havane ambassadeur d'Espagne à Paris. Le nouvel ambassadeur se rendra très-prochainement à son poste. — Havas.

Nous extrayons d'une correspondance adressée de New-York, le 12 juillet, au *Moniteur*, les passages suivants :

Les événements qui viennent de se passer en Virginie ont vivement impressionné les esprits dans les Etats du Nord. C'est en vain que l'administration a cherché à les présenter sous un jour favorable; c'est en vain que Mac-Clellan et ses partisans ont entassé proclamations sur proclamations, en faisant de son mouvement stratégique un fait d'armes inouï dans l'histoire, le bon sens public ne s'en est pas laissé imposer cette fois. Sans contester que Mac-Clellan ait repoussé l'ennemi dans les deux derniers combats, il a vu tout de suite, comme résultat final, que c'était une campagne très-compromise et que la prise de Richmond était renvoyée à une époque indéterminée.

On s'est demandé alors dans quel but Mac-Clellan avait occupé si longtemps ses troupes à creuser des fossés et à élever des retranchements, pour qu'au jour où l'ennemi paraîtrait, il ne songeât pas à les défendre; et puis, on a fait observer que le général qui, depuis un an, commande la

plus belle armée des Etats-Unis, n'a jamais attaqué l'ennemi, et que les succès qu'il a réclamés peuvent être revendiqués par les confédérés comme des mouvements stratégiques aussi bien combinés que le sien.

La presse, qui trouve dangereux de renverser en ce moment de son piédestal un général qu'on ne sait par qui remplacer, garde un silence prudent, mais la masse de la nation est inquiète.

Que ce soit à Mac-Clellan ou au secrétaire de la guerre qu'elle doive demander compte des immenses sacrifices que vient de lui coûter un résultat entièrement négatif, c'est ce qu'elle ignore; mais ce qu'elle comprend aujourd'hui, c'est que, jusqu'à présent, la guerre n'a pas été faite de manière à entraîner un triomphe fédéral, et que le système de temporisation et des lenteurs interminables n'a eu d'autre effet que de compromettre à l'intérieur et au dehors les intérêts les plus sacrés du pays.

Comme corollaire des déductions stratégiques, bien d'autres illusions viennent de se dissiper comme par enchantement et d'être emportées dans la fumée de la dernière bataille.

On a cru obstinément, jusqu'à ces derniers jours, au peu de fondement du soulèvement des Etats du Sud; c'était une opinion très-largement répandue dans le Nord que la sécession n'avait été qu'un bouillonnement suscité par un petit nombre de meneurs et qu'il tomberait devant l'inanité de la résistance. On comptait sur un fort parti fortement attaché à l'Union qui relèverait la tête dès qu'il se verrait abrité par le drapeau fédéral, et ce n'est qu'en présence de l'irréfusable et sanglante éloquence des faits qu'il a fallu renoncer à ces espérances pacifiques.

Mais en face de la réalité le parti extrême a dû nouvellement reprendre l'avantage, et maintenant la théorie à l'ordre du jour n'est pas qu'en rencontrant une résistance aussi forte et aussi générale il faut renoncer à l'espoir de faire rentrer dans l'Union les Etats confédérés, mais qu'au contraire il faut en finir avec tous les ménagements observés jusqu'ici avec eux, dans l'espoir d'une

réconciliation noyée aujourd'hui dans le sang de 60.000 victimes tombées des deux côtés dans une seule lutte. Les abolitionnistes et les républicains mettent donc leurs programmes à l'ordre du jour, et l'on doit s'attendre à voir paraître des mesures de plus en plus radicales.

On lit dans le *Morning Post* du 24 juillet :

Le Nord commence à comprendre que quelque difficile qu'il soit de subjuguier le Sud, il est plus difficile encore de le maintenir sous le joug. Et, certes, les généraux des armées victorieuses n'ont rien fait pour aplanir les obstacles. Nulle tentative de conciliation n'a été faite. On rappelle toujours aux habitants qu'ils sont des rebelles et qu'on les a traités avec une clémence sans exemple en leur permettant de vivre.

Le droit de propriété est ouvertement violé, et à la Nouvelle-Orléans les principes de la liberté civile sont outrageusement méprisés. Partout où le Nord se trouve trop faible pour garder une armée d'occupation, ses conquêtes, quelque étendues qu'elles soient, sont réduites à néant. Il masse aujourd'hui toutes ses armées devant Richmond; mais en même temps il abandonne très-probablement pour toujours les provinces qu'au prix de tant de sang et de tant d'argent il avait acquises dans ces douze derniers mois.

Il est très-improbable, même après qu'il aura renforcé l'armée de Mac-Clellan, que le gouvernement fédéral arrive à prendre Richmond, en sorte qu'à la fin de la campagne il verra qu'il n'a pas réussi à maintenir la domination fédérale, là même où dans le commencement il avait le plus de succès.

D'après la correspondance du *Times*, le sénat a autorisé le président Lincoln à accepter les services des gens de couleur pour travailler aux fortifications; creuser des retranchements et servir comme soldats. Les nègres qui s'engageront ainsi au service de l'Union y gagneront la liberté pour eux et pour leurs familles. (Pays.)

Les nouvelles de New-York sont du 16 juillet.

FEUILLETON.

JEANNETTE.

(Suite.)

Pierre se tut et resta pensif; le travail qui se faisait dans son esprit droit et plein de bon sens soulevait lentement dans son cœur un de ces orages qui bouleversent et déracinent toutes les joies de la jeunesse.

— Jeannette, s'écria-t-il enfin, je ne peux pas te ramener à Ploaré mi-é comme te voilà!

Jeannette cacha de nouveau sa tête dans sa main, et Pierre entendit un faible gémissement.

— Mais réponds donc; tu me rendrais fou. Regarde-moi, Jeannette; pourquoi pleures-tu?... qu'as-tu? Ah! s'écria-t-il, frappé d'une idée subite, tu as honte.

Jeannette se leva toute droite toute frissonnante, prête à ployer les genoux devant son ami Pierre.

— Oui, tu as honte, continua-t-il en es-ayant de sourire; tu n'as rien mis de côté, tu as dépensé tous tes gages en toilette; tu ne sais comment me dire ça, avoue-le.

Jeannette était retombée plus pâle, plus tremblante sur sa chaise.

— Voyons, ma chère mignonne, dit-il en s'agenouillant devant elle, si c'est cela, ne t'en fais point de chagrin, j'en serai quitte pour travailler plus tôt le matin,

et j'ai de bons bras qui ne se laisseront point. Paris est une ville où la coquetterie pousse les filles à la dépense; mais, à Ploaré, ma Jeannette, tu reprendras, avec les habits du pays, l'ordre, l'économie, qui font le bonheur des plus pauvres ménages. Sais-tu bien que mes camarades, pour te prouver le bon souvenir qu'ils ont gardé de toi, te préparent une noce presque aussi belle qu'à la fille de Kémener? Sais-tu bien que j'ai commandé ton habillement; qu'il est de drap fin, garni de galons de soie; que ta coiffe a un beau fond rose et des dentelles! Sais-tu bien que j'ai moi-même renoué la maison avec du chaume tout neuf; que j'ai acheté une armoire avec une belle provision de lin, que tu fileras le soir à la veillée, et que mon patron m'a donné la jouissance, en attendant que je puisse l'acheter, d'une barque, avec laquelle j'irai pêcher pour notre compte!... Je ne voulais pas te dire tout cela, ma Jeannette; je voulais te surprendre; mais je te vois si triste, si triste!... Embrasse-moi donc, Jeannette, tu ne m'as pas seulement dit une parole d'amitié.

Jeannette se pencha vers lui, plus morte que vive, et Pierre embrassa deux joues brûlantes qui semblaient, en tressaillant, vouloir se retirer sous le contact de ses lèvres.

Pierre se releva tout debout, et, la tête en arrière, la main sur son cœur, il resta un moment immobile, pâle et sans voix.

Jeannette eut peur; elle se leva, lui jeta ses deux bras autour du cou, l'appela Pierre, son ami Pierre, et sanglota, la tête cachée sur son épaule.

— Jeannette! Jeannette! dit-il en la serrant contre lui, tu m'as fait bien du mal. Enfin, c'est passé, v'la mon cœur qui recommence à battre; ne pleure plus et allons nous-en. Dans huit jours nous serons à Ploaré, et, dans quinze, M. le curé nous mariera.

— Pierre! Pierre! ah! tu viens trop tard! s'écria Jeannette, rassemblant tout son courage pour prononcer ce terrible aveu.

— Trop tard! répéta Pierre, qui, en sentant les bras de Jeannette se détacher de son cou, chancela sur lui-même.

Jeannette s'était laissée glisser à ses genoux, et ne cessait de répéter d'une voix entrecoupée de sanglots :

— Pardonne, Pierre, pardonne; ne me maudis pas, retourne au pays sans moi... Je ne peux plus aller à Ploaré. Je ne peux plus t'épouser.

— Tu ne peux plus m'épouser, s'écria Pierre en se courbant vers elle et la regardant avec des yeux égarés... Est-ce que... Est-ce que tu ne m'aimes plus?

Jeannette sanglota plus fort en répétant :

— Oh! pardonne, pardonne.

Pierre fit quelques pas en arrière, essuya la sueur froide qui coulait de son front, joignit les mains comme pour une prière, puis il releva Jeannette qui, toujours

On mande de cette ville que les confédérés ont disparu devant l'armée de Mac-Clellan. Le bruit court que le colonel Jackson marche dans la direction de Frédéricksburg. Les confédérés font partout des préparatifs d'énergique résistance. L'état de siège a été proclamé à Lexington, dans le Kentucky. Un corps confédéré marche sur Lexington. Les habitants de Memphis ont reçu l'ordre de prêter serment de fidélité au gouvernement fédéral. Ceux qui ne voudront pas se soumettre à cette mesure devront quitter la ville. Le gouvernement confédéré, dans la Louisiane, a défendu aux habitants tout rapport avec la Nouvelle-Orléans.

La nouvelle de la prise de Bâton-Rouge par les confédérés est considérée comme douteuse. La majorité des membres du congrès, représentant les Etats intermédiaires, rejette le projet de M. Lincoln, relatif à l'émancipation des esclaves. Un grand meeting en faveur de la guerre a eu lieu le 15 à New-York. Il n'avait pas réuni un aussi grand nombre de membres que celui tenu au mois d'avril de l'année dernière. Le meeting a adopté des résolutions dans le sens d'une continuation énergique de la guerre et d'une résistance non moins énergique à toute intervention armée étrangère. La plupart des orateurs se sont montrés favorables à l'emploi des nègres dans l'armée.

Le président Lincoln a demandé au congrès de siéger un jour de plus. On s'attendait à un veto opposé au bill de confiscation ou tout au moins à de larges modifications dans ce bill. Le général Halleck est à Corinth. Cette ville est menacée par les confédérés.

Liverpool, 25 juillet. — Les derniers avis de New-York portent que le bombardement de Wicksburg par les canonnières fédérales continuait sans résultat. La prise de Bâton-Rouge par les confédérés était révoquée en doute. On disait que les confédérés s'avançaient en force sur Nashville. Enfin, les forces confédérées de Richmond s'étaient écartées du front de l'armée de Mac-Clellan; mais elles continuaient à faire un feu très-vif contre les bâtiments fédéraux de la rivière James. — Havas.

On mande de Turin, le 24 juillet :
Le ministre de la justice a présenté à la chambre des députés un projet de loi contre les abus du clergé. Le projet a été accueilli par de vifs applaudissements, et la discussion a été déclarée d'urgence.

La chambre a voté ensuite le projet de loi relatif à l'agrandissement des chantiers du port de Livourne et a nommé une commission pour assister au service funèbre en commémoration de la mort de Charles-Albert. — Havas.

La Gazette officielle dément formellement les bruits alarmants qui ont couru d'une expédition clandestine et d'une tentative de débarquement sur les côtes de la Toscane ou des Etats Romains. La nouvelle d'une démonstration dans les rues de Naples est également dénuée de fondement.

La Gazette du Danube annonce que les ministres des grandes puissances à Constantinople ont

commencé les conférences pour les affaires de Serbie.

Le même journal ajoute que la question du Monténégro ne serait pas abordée dans cette réunion.

Une messe de Requiem a été célébrée à Belgrade, le 24 juillet, pour les Serbes tués le mois dernier par les Turcs. Le prince Michel y assistait.

Les consuls des puissances étrangères ont reçu à Belgrade, le 25, une dépêche de la conférence de Constantinople en réponse au prince Michel. Cette pièce a pour effet d'empêcher que les droits de la Porte ne soient violés pendant la conférence. On y fait observer que la Porte a déjà pris un engagement analogue vis-à-vis de la Serbie.

Le prince Michel a déclaré, à la réception des consuls, que, depuis la suspension des hostilités, les Serbes évitaient toute occasion de conflit, mais qu'ils le feraient encore plus soigneusement après l'engagement que venait de prendre la Porte.

On mande de Cattigne, en date du 24 juillet, que les Turcs se sont repliés de Sagaratch sur Spuz, après avoir été battus et avoir éprouvé de grandes pertes dans deux combats qu'ils ont livrés samedi et lundi contre Mirko.

Raguse, 26 juillet. — Le 22, les Turcs ont été repoussés de Sagaratch. Ils reportent en arrière leurs lignes qui s'étendent de Spuz à Orioloka. Le 24, le commandant turc de Trébigne a fait une incursion dans le pays des Koriénichi qu'il a mis à feu et à sang. — Havas.

Belgrade, 25 juillet. — Suivant une convention passée entre Vefik-Effendi et M. Garaschanin, l'armée turque réunie sur la frontière serbe devait s'éloigner à une distance de trois heures de marche. Or, le généralissime Omer Pacha vient au mépris de cette convention d'ordonner à l'armée turque de s'approcher de la frontière serbe.

Les nouvelles de Chine sont assez graves. Les correspondances apportées par la malle de l'Inde présentent comme critique la situation de l'armée anglaise à Shang-Hai. Le Daily-News dit que le chef de l'expédition a demandé un renfort de 8,000 hommes, et il ajoute qu'il faudra bientôt en envoyer le double. Cette appréciation est probablement exagérée. (Pays.)

FAITS DIVERS.

M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, chargé par intérim du ministère de l'intérieur, vient d'adresser à l'Empereur le rapport suivant :

Paris, le 24 juillet 1862.

Sire,
Le journal l'Orléanais qui se publie à Orléans a inséré, dans son numéro du 16 juillet, un article où il prétend que la situation de l'industrie des couvertures est déplorable dans le chef-lieu du Loiret, que les commandes sont nulles et que les fabricants n'auraient pas continué à occuper leurs ouvriers une journée sur quatre,

s'ils n'avaient voulu leur conserver un morceau de pain.

Une protestation, signée par tous les fabricants et insérée le lendemain au Journal du Loiret, est venue donner un démenti catégorique à ces assertions, en affirmant que « toutes les usines travaillent comme par le passé », et en reprochant à l'Orléanais d'avoir propagé sciemment une nouvelle dont il lui était si facile de vérifier la fausseté.

L'intention coupable du journaliste ne saurait être douteuse; il a voulu, par un mensonge, semer l'alarme dans les classes ouvrières, et les pousser ainsi à la méfiance et à la désaffection contre le gouvernement de Votre Majesté.

Averti une première fois, le 10 janvier de cette année, pour avoir commenté en termes injurieux un décret impérial; averti une seconde fois, le 14 de ce mois, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, l'Orléanais continue son système d'attaques violentes et d'opposition déloyale.

Sire, Votre Majesté a spontanément agrandi la sphère des libertés publiques, telle que l'avait faite la Constitution de 1832. La presse a eu sa large part dans cette généreuse initiative. Le journal qui abuse de ces libertés pour servir de mauvaises passions est coupable, et, en pareil cas, Votre Majesté doit user des moyens répressifs que les lois de l'Etat lui confient pour assurer le respect de la vérité et le maintien de la paix publique.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'appliquer à l'Orléanais les dispositions de l'article 52 du décret du 17 février 1832, et de prononcer la suppression de cette feuille périodique.

Je suis, etc. ROULAND.
Soit un décret impérial, en date du 26 juillet, et signé de Vichy, portant que le journal l'Orléanais est supprimé.

— Nous lisons dans le Journal du Loiret :

« On a joué tout dernièrement une comédie, bien observée et bien vraie, et qui a pour titre : la Poudre aux yeux. On y fait la satire des mœurs et des coutumes de ce temps-ci où plus que jamais être et paraître sont deux choses très-inégales et très-distinctes. Parâtre! voilà la grande ambition de chacun. C'est pourquoi vous rencontrez ça et là, le dimanche et le jeudi, des écoliers en congé, grands et petits bonshommes de douze à treize ans, qui s'en vont cambrés et fiers, le képi sur l'oreille, les chaussettes sur les talons, et qui, en quête de l'attention de la comtesse Almaviva, ou de Suzanne, de Fanchette, ou même de Marceline, se sont plantés un gros cigare de la régie dans une bouche rose et qui sent encore le lait. Un cigare! c'est au collège, la haute fashion; c'est plus, c'est le signe glorieux de la supériorité relative et de la virilité absolue. Il n'y a rien au-dessus du cigare bah! si fait, il y a la pipe.

Or, les intérêts des fumeurs de nos lycées et de nos pensions ont été représentés et défendus; qui le croirait? au sein de la grave Académie des sciences, où, M. Velpeau a pré-

à genoux, offrait l'image de la désolation, et, d'une voix grave et pleine des larmes dont son cœur débordait, il lui dit :

— Je te pardonne, Jeannette, je n'ai rien fait pour que tu ne m'aimes plus, je te souhaite plus de bonheur qu'à moi, je te souhaite de ne jamais regretter Ploaré et notre pauvre cabane! Adieu, je vas m'en retourner seul à Ploaré... Que dirai-je à M. le curé?

— Ah! Pierre, dis-lui ce que tu voudras; fais qu'il me pardonne aussi, hélas! Je ne reverrai peut-être jamais Ploaré ni la mer que j'aimais tant le soir, quand les petites barques rentraient, ni les danses sur la grande route, en face de l'église.

A ce souvenir, Jeannette pleura, et Pierre eut une lueur d'espoir.

La porte s'entr'ouvrit doucement, et Suzanne, après avoir fait entendre une petite toux, dit d'une voix mielleuse :

— Mademoiselle Jeannette, je regrette de vous déranger; mais voici l'heure de la bourse... Monsieur vient de sortir!

Jeannette tressaillit; elle tourna son regard vers Suzanne, et sembla s'éveiller et passer tout à coup d'un rêve pénible à une réalité plus douce.

— Il faut t'en aller, Pierre, lui dit-elle en essayant de sourire.

— M'en aller, et à quelle heure pourrai-je revenir ce soir?

— Non, pas ce soir, répondit-elle en hésitant... pas ce soir; demain plutôt, oui demain soir, à l'heure que tu voudras. Adieu, Pierre, je t'aime encore, va, oui, je crois que je t'aime toujours; tiens, prends mon chapelet, le voilà pendu au chevet de mon lit, tu le diras pour moi ce soir... tous les jours.

Pierre détacha le chapelet en jetant sur le lit élégant de Jeannette un regard presque sévère.

— Je le dirai, Jeannette, ce soir... et tous les jours, pour que la Sainte Vierge te fasse aimer encore tes habits de laine et le pauvre lit où ta mère est morte en te bénissant et en te recommandant à moi, pauvre enfant, qui n'avais pourtant que quatre ans de plus que toi. Ah! tu n'étais pas vaniteuse alors, et tu m'aimais bien...

— Embrasse-moi, Pierre... Ah, si tu savais... Hélas! hélas! c'est vrai, je suis devenue vaniteuse et je ne puis plus prier comme je priais à Ploaré, mais va-t-en, Pierre, va-t-en...

Ils se quittèrent en se disant : À demain soir... Pierre descendit l'escalier sans voir, sans sentir les marches sous ses pieds; il erra tout le reste du jour, ne sachant ni où il était, ni où il allait, n'ayant sur les lèvres qu'un nom, dans le cœur qu'une pensée : ramener Jeannette à Ploaré, la faire renoncer à ses beaux habits, à ses beaux meubles; lui rendre la vie si douce, si heureuse, qu'elle

ne regretterait plus Paris... Il s'endormit le soir bien tard, brisé de fatigue et des pleurs dans les yeux. Mais l'idée du deshonneur de celle qu'il aimait ne se glissa pas une seule fois dans son âme; il la plaignait, il ne l'accusait pas!

Le matin, en se levant avec le jour, il fit ses prières plus longues, plus ferventes; il baïa le chapelet de Jeannette et le récita à haute voix, et à chaque Ave il lui semblait que Jeannette se rapprochait de lui. Il faisait un temps superbe; une de ces journées d'automne voilées, mélancoliques, où le soleil caresse d'un dernier rayon les fleurs, où les arbres se dépouillent de leurs feuilles, comme, à la fin de la jeunesse, les cœurs se dépouillent de leurs illusions.

— Paris est bien beau, pensait Pierre en regardant le Louvre; mais je donnerais tous ces jardins, tous ces palais, pour la baie de Donarneck lorsque le soleil se couche, lorsque le soleil se lève, ou bien encore quand l'orage soulève les vagues et les confond avec les nuages. Ah! ce que fait le bon Dieu vaut toujours mieux que ce que font les hommes. On ne se lasse point de voir les fleurs des champs, les arbres des bois, les rochers, la mer; la grande mer qui dit tant de choses quand on l'écoute!... Et je sens bien qu'on se lasse vite de voir des maisons, tant belles qu'elles soient. Il est impossible que Jeannette, une fois de retour à Ploaré n'arrive pas à penser comme à moi.

senté, au nom de M. Demeaux, un mémoire sur l'usage du tabac à fumer, au point de vue de l'hygiène publique.

« D'après l'auteur, la population mâle du département du Lot montrerait une grande amélioration due à l'usage de plus en plus fréquent du tabac à fumer, et M. Demeaux conclut à l'opportunité d'autoriser cet usage dans les écoles et lycées. Ce mémoire a donné lieu à une vive discussion à laquelle ont pris part MM. Flourens, Rayer, Payen, Milne-Edwards.

« M. Dumas, ancien ministre de l'instruction publique, qui se préoccupe assez peu de la propagation du cigare et de la vulgarisation de la pipe dans l'université, a répondu que l'on abuse souvent de la statistique en rapprochant des termes qui ne mènent pas nécessairement à une conclusion. L'usage de bien d'autres produits a augmenté depuis l'époque indiquée par M. Demeaux; s'ensuit-il que ce soit l'un ou l'autre de ces produits qui ait amélioré l'espèce humaine dans le département de M. Demeaux ?

« La réponse de M. Dumas n'est pas satisfaisante, et, si nous avions encore la bonne fortune de siéger sur les bancs du collège, nous n'hésiterions pas à présenter une motion contre un esprit si étroit, si mesquin, si arriéré. En revanche, nous proposerions d'élever à M. Demeaux, cet ami du progrès, de l'industrie et du genre humain dans le Lot, une statue en tabac. Si cette idée, que nous soumettons en toute modestie à nos lecteurs des collèges, est bien accueillie, nous souscrivons d'avance pour une carotte d'honneur. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif; Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant en outre que cette solennité a été, de tout temps, la fête de la ville de Saumur;

Avons arrêté les dispositions suivantes :

Art. 1^{er}. — Un Te Deum, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera chanté dans l'église Saint-Pierre.

Art. 2. — Des jeux de toutes sortes, mis à la disposition du public, seront établis, ainsi que des danses gratuites, sur l'emplacement de l'ancienne Promenade, depuis midi jusqu'à 10 heures du soir.

Art. 3. — A deux heures de l'après-midi, des régates de canotiers en costumes auront lieu sur la Loire, dans un espace compris entre le port Saint-Nicolas et le port Saint-Michel. Les prix de la course seront : pour le premier gagnant, une médaille d'argent; pour le second, une médaille de bronze.

Les personnes qui voudront concourir pour les régates, devront s'adresser au bureau de M. l'architecte de la ville, rue de la Petite-Douve, 25,

tous les jours (dimanches exceptés), de midi à 4 heures.

Art. 4. — A quatre heures, un mâât de cocagne vertical sera établi sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avec des prix de toutes sortes graduellement placés.

Art. 5. — Les personnes qui voudront concourir pour le mâât de cocagne, devront se faire inscrire la veille, ou dans la matinée du 15 août, jusqu'à midi, au bureau de M. le Commissaire de police.

Art. 6. — Un feu d'artifice à coups de feu très-variés, et terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir, sur le quai de Limoges.

Art. 7. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux tricolores et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

Art. 8. — Le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres sont chargés de surveiller l'exécution des présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 juillet 1862,

Le Maire, LOUVET.

Vu : le Sous-Préfet,

V^e O'NEILL DE TYRONE.

Voici le texte de la loi qui autorise la ville de Saumur à contracter un emprunt extraordinaire :

Art. 1^{er}. La ville de Saumur (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas 5 p. 100, une somme de 420.000 fr., remboursable en 30 ans, à partir de 1863, pour subvenir aux dépenses devant résulter de l'élargissement et du prolongement de deux rues et de la construction d'un théâtre.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscription, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement, de la Caisse des dépôts et consignations aux conditions de cet établissement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

Art. 2. La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant douze ans, à partir de 1863, 7 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, devant produire en totalité 126.000 fr. environ, pour subvenir, avec un prélèvement sur ses revenus, au remboursement de l'emprunt.

Beaupreau, le 24 juillet 1862.

Mon cher rédacteur,

Quoique j'aie vu ici beaucoup de Saumurois qui sans doute vous donneront les détails de la fête religieuse qui a attiré dans nos murs une si grande affluence, je veux vous en dire un mot; j'arriverai peut-être le premier.

Il s'agissait, vous le savez, de consacrer une belle église construite récemment sur les plans d'un habile architecte dont je ne sais pas le nom, mais qu'on m'a dit avoir été associé jadis à M. Tournesac, du Mans. Je n'ai pas le temps de vous faire la description de ce religieux édifice, je me

contenterai de vous dire qu'il a été admiré de tout le monde.

Trois évêques s'étaient réunis à Beaupreau pour cette solennité, M^s l'archevêque de Tours, M^s de Limoges et M^s d'Angers. A leur suite j'ai compté plus de 350 ecclésiastiques venus des paroisses du département et des départements voisins. Ce cortège vénérable, au milieu d'une haie formée par la compagnie de pompiers, a suivi processionnellement toutes les rues de la ville, une partie le matin, une partie le soir, en chantant des psaumes appropriés à la cérémonie. Chaque maison était tapissée de verdure; de l'une à l'autre en face, étaient suspendues des guirlandes de fleurs, et des couronnes surmontées d'oriflammes de diverses couleurs, portant des inscriptions tirées pour la plupart des livres saints. Chaque rue formait comme un arc de triomphe continu.

Entre les chants religieux, la musique d'Angers, qui était venue apporter à cette fête le concours de sa foi et de son talent, exécutait avec un rare mérite les plus beaux morceaux des grands maîtres; et la jeune musique, nouvellement constituée à Beaupreau, jouait de jolis morceaux de choix avec beaucoup d'ensemble et de précision.

Il faut avoir vu cette fête pour s'en faire une juste idée. L'esprit si plein de foi du pays se retrouvait là tout entier; zèle dans l'exécution des préparatifs, recueillement dans la prière, tout révélait ce peuple élevé dans les nobles principes de la religion.

A 5 heures, nos seigneurs les évêques se sont rendus au collège pour présider à la distribution des prix.

Cette fête de famille s'est ouverte par la lecture qu'a faite un élève de seconde d'une pièce de vers français intitulée : *Le Collège de Beaupreau*. C'était un beau et élégant souvenir du passé de ce bel établissement, un éloge du pieux et bon M. Mongazon, ce prêtre d'élite, cet enfant de Saumur, qui a été le père, le protecteur, l'ami, le conseil de presque tout le clergé angevin, d'un certain âge, et de beaucoup de laïques.

Après le jeune élève, M. le supérieur du collège, en quelques mots trop courts, a remercié nos seigneurs les évêques du concours qu'ils apportaient à cette fête par leur présence, et lui aussi a rappelé l'ancienne gloire du collège. Nous ne nous rappelons pas avoir jamais entendu une allocution de ce genre, écrite avec plus de délicatesse, de tact et de correction de style. Chacun de nos seigneurs les évêques a répondu à M. le supérieur avec un esprit d'à-propos et de bonté remarquable.

Voilà, mon cher rédacteur, très-sommairement, ce dont j'ai été témoin. Usez de ma lettre, si vous la trouvez à votre convenance en attendant que d'autres vous disent plus amplement et mieux que moi ce qui s'est dit et passé ici aujourd'hui.

TEMPÉRATURE.

Le samedi 26 de ce mois, le thermomètre centigrade est monté à 36 degrés 2 dixièmes au-dessus de zéro; c'est la plus forte chaleur que l'on ait ressentie à Saumur depuis le mois de juillet 1859. Hier 27, le thermomètre a atteint 35 de-

Il retourna le soir frapper à la porte de Jeannette.

La porte ne s'ouvrit pas. Il soula, personne ne vint. Alors il eut froid au cœur, et, en passant devant la loge de la concierge, il trebuchait.

— Entrez, entrez, Monsieur, cria la concierge; vous êtes-vous fait du mal ?

Pierre entra machinalement, et presque heureux d'être retenu dans la maison qu'habitait Jeannette.

— Asséy-z-vous, Monsieur. Vous êtes venu hier matin; je vous rejets bien, vous avez des habits qui m'ont sauté aux yeux tout de suite quand vous m'avez demandé Mam'zelle Jeannette chez M. Bonneval; vous en venez peut-être encore de chez ce Monsieur ?

— Mam'zelle Jeannette m'avait dit hier de revenir ce soir.

— Eh bien ! elle l'aura oublié, la chère demoiselle, car elle est partie.

— Partie ! répéta Pierre en palissant.

— Est-ce votre sœur, Monsieur ?

— Non... nous sommes du même pays.

Ah ! c'est votre payse ! une bien jolie fille comme vous avez pu voir, une trop jolie fille. C'est un malheur pour une jeunesse quand elle ne peut sortir sans être regardée, suivie, complimentée... Euphémisme !

Ici la concierge toussa, se leva pour tirer le cordon et revint s'asseoir près de Pierre, en répétant deux ou trois fois :

— Mais je ne me mêle jamais de ce que font les locataires; je suis ici pour tirer le cordon, pas autre chose. Vous venez de loin, je pense; je n'ai jamais vu d'habits comme les vôtres.

— Je viens de Ploaré, Madame.

— Où cela se trouve-t-il ?

— En Bretagne, au bord de la mer.

— Ah ! je me souviens que la femme de charge de M. Bonneval m'a montré, un soir que Mam'zelle Jeannette était à l'Opéra, des habits de paysanne bien pliés dans un coffre, et qu'elle m'a dit : Voilà comme on s'habille en Bretagne. Cette petite fille n'en portait point d'autres avant que Monsieur en eût fait une dame. La vérité, c'est qu'elle joue du piano aujourd'hui presque aussi bien que ma fille Adolphine. On l'avait prise pour aider la femme de charge qui se fait vieille; mais il paraît qu'on a eu peur de lui gâter les doigts, à votre payse, dès le premier jour, on l'a servie bien plutôt qu'elle n'a servi. C'est pitié de sortir de leur classe de pauvres filles qui s'en vont, après, finir à l'hôpital. Est-ce que vous venez vous fixer à Paris, Monsieur ?

Pierre ne répondit pas.

— Enfin, continua la concierge, tant que ces pauvres créatures sont jeunes, cela va, cela va, et plus souvent en voiture qu'à pied, mais à quel prix, bon Dieu ! Je donnerais ma malédiction à ma fille Adolphine si je la voyais jamais manger de ce pain-là. Mais, comme je

vous le disais, je ne me mêle pas de ce que font les locataires. M. Bonneval le fils est venu dire adieu, ce matin, à son père; il pouvait être huit heures, et son père Pa' conduit lui-même au chemin de fer; puis, pendant leur absence, Mam'zelle Jeannette est allée chercher un commissionnaire qui est redescendu avec un coffre sur le dos, le même que celui où j'avais vu les habits de laine de Mlle Jeannette; puis, une demi-heure après, non, trois quarts d'heure après, Mlle Jeannette est redescendue elle-même, et quoiqu'elle eût son chapeau avec son voile baissé, je crois pouvoir affirmer... Mais pourquoi donc que vous me regardez comme si vous alliez m'avalier ?... ce n'est pas ma faute si elle pleurait, car, comme je vous le disais, je crois pouvoir affirmer qu'elle pleurait...

On frappa un coup sec, et la concierge tira le cordon en disant : cela doit être le vieux Monsieur; il court comme un fou depuis ce matin à la recherche de Mam'zelle Jeannette, et tenez, c'est lui qui passe, il a l'air exténué. Il vous en dira plus long que moi sur Mam'zelle Jeannette, car moi je ne me mêle point de mes locataires. Vous entrerez en descendant, mon cher Monsieur, pour me dire ce que vous saurez, car je m'intéresse à votre payse. Voilà plus de six mois qu'elle était dans la maison.

(La suite au prochain numéro.)

grès 4 dixièmes, et aujourd'hui à 3 heures après midi, il marquait 34 degrés 8 dixièmes.

Saumur, le 28 juillet 1862.

LOUIS RAIMBAULT, Vétérinaire.

Ce matin depuis 6 heures un violent orage s'est déclaré sur Saumur.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 27 juillet. — Le maire de Marsalla (Sicile) a publié un compte rendu du séjour que Garibaldi a fait dans cette ville, le 19 de ce mois. L'ex-dictateur a violemment attaqué de nouveau l'Empereur des Français dans un discours prononcé à Marsalla. On assure que le ministère a, par dépêche télégraphique signifié sa destitution au maire. Le préfet de Palerme a donné sa démission qui a été acceptée. — Havas.

Raguse, 27 juillet. — Le 24, les Turcs ont attaqué sur divers points les Monténégrins dans leurs lignes de Sagaratch, mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes et poursuivis par les montagnards qui ont détruit les œuvres de défense de leurs adversaires. — Havas.

Le seul journal politique illustré, le journal par excellence de la famille, *l'Illustration*, offre gratuitement à ses abonnés une splendide gravure : **Les Noces de Cana**, d'après Paul Véronèse. A cette prime vient s'en ajouter une autre : le **Paris nouveau illustré**, ouvrage très-curieux et très-beau, dont la cinquième livraison vient de paraître, et qui est également envoyé à tout abonné ancien ou nouveau. C'est par ces sacrifices intelligents que *l'Illustration* continuera à se maintenir au premier rang de la presse française illustrée, et qu'elle ne cessera de grossir le nombre de ses souscripteurs.

Les abonnements à ce journal peuvent se faire dans nos bureaux, chez tous les libraires, ou à son administration, rue Richelieu, 60, à Paris.

Marché de Saumur du 26 Juillet.

Froment, hec. de 77 k.	22 11	Boile de lin	51 —
2 ^e qualité, de 72 k.	21 23	Paille hors barrière	36 46
Seigle	40 —	Foin	60 76
Orge	9 —	Luzeerne (les 750 k.)	62 40
Avoine (entrée)	9 50	Graine de trèfle	— —
Fèves	15 50	— de luzeerne	— —
Pois blancs	26 80	— de colza	50 —
— rouges	20 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	170 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ordin.	60 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	50 —	— cassées (50 k)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité	240 à 250
Id.	2 ^e id.	125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 ^{re} id.	115 à 120
Id.	2 ^e id.	105 à 110
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id.	110 à 115
Id.	2 ^e id.	105 à 110
Le Puy N.-Dame et environs, 1861	1 ^{re} id.	105 à 110
Id.	2 ^e id.	100 à 105
La Vienne, 1861		70 à 80

ROUGES (3).

Souzay et environs 1861		120 à 125
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité	230 à 240
Id.	2 ^e id.	125 à 140
Varrains, 1861		115 à 120
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité	130 à 140
Id.	2 ^e id.	140 à 150
Restigny 1861		155 à 160
Chinon, 1861	1 ^{re} id.	110 à 120
Id.	2 ^e id.	105 à 110

(1) Prix du commerce. — 2 hect. 30 lit. — 3 hect. 20 lit.

BOURSE DU 26 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 19 cent. — Ferme à 68 60
4 1/2 p. 0/0 hausse 53 cent. — Ferme à 97 35

BOURSE DU 28 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 70
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 97 30

P. CODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHATET.

Les créanciers de la faillite du sieur CHATET, chapelier à Saumur, sont de nouveau prévenus, en vertu de l'art. 493 du Code de Commerce, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce, le vendredi 8 août prochain, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés.

Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre.

Le greffier du Tribunal,

(370) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MORICHON.

Aux termes d'un jugement rendu le 28 juillet 1862, par le Tribunal de Commerce de Saumur, le sieur Louis MORICHON, marchand de bois au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, près Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. Léon MORICET a été nommé juge-commissaire et M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du tribunal,

(371) TH. BUSSON.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle.

S'adresser à M^{me} AUBELLE. (328)

MAISON AVEC JARDIN,

Rue de la Basse-Ile, n° 18, près de la Gare,

Comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier et mansards sur le tout.

S'adresser à M. ROLAND, place Saint-Nicolas, à M. MARCHAND, dans la maison, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (368)

BEAUX FAISANS ARGENTÉS,

Gros et Petits,

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

Changement de Domicile.

M. LEPINGLEUX, pompier, plombier, poëlier, a transféré son domicile rue d'Orléans, n° 10. (349)

AVIS IMPORTANT VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.

E. Coudray



HOTEL D'ANJOU

ANCIEN HOTEL DE FRANCE
SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

A LOUER

Ecurie à deux chevaux,
Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

M. LOISELEUR, notaire à Nenillé, demande UN CLERC. (372)

M. DUVAU-GIRARD fils,

De Saumur,

Préviend MM. les propriétaires qu'il a, comme l'an passé, un dépôt de SOUFRE pour la vigne. Le prix est de fr. 55 le sac de 100 kilos, rendu dans une gare quelconque du département. (364)

COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENEVE.

ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

Horlogerie en tous genres.

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc.

Horlogerie courante et soignée.

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche.

Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires-musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Poitiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique, (260)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auront pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 50 fortes tasses. — C'est donc cinq-tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule audition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages nous confirment chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. CODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,